

BON A SAVOIR : (« Camping-car magazine » - mars 2019)

DEPANNAGES SUR AUTOROUTE EN HAUSSE

En cas d'appel d'urgence sur autoroute, seuls des professionnels agréés par les pouvoirs publics peuvent opérer. Fixés par un arrêté, les tarifs de ces interventions viennent d'être publiés au Journal officiel. Pour solliciter le dépannage d'un véhicule dont le poids est inférieur ou égal à 1 800 kg, l'appel d'urgence sur voies autoroutières passe de 124,83 € à 126,93 €. Pour le même type d'intervention, un camping-cariste, dont le véhicule pèse plus de 1 800 kg mais moins de 3500 kg, devra s'acquitter d'une facture de 156,95 €. Ces prix comprennent soit un dépannage sur place (déplacement du réparateur intervention de 30 mn au maximum) soit un remorquage. Entre 18 h et 8 h, ainsi que les week-ends et les jours fériés, ces tarifs subissent une majoration de 50 %. Mieux vaut donc avoir une bonne assurance avec prise en charge de l'assistance pour se faire rembourser de ces frais de remorquage.

PANNE OU ACCIDENT SUR AUTOROUTE? APPELEZ LE 112 !

Depuis le mois de janvier, tout conducteur, belge ou étranger, victime d'une panne ou d'un accident sur les autoroutes et les nationales stratégiques de Wallonie doit impérativement contacter le numéro 112 ou utiliser les bornes d'appel d'urgence. Toutes les demandes d'intervention pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes (voiture, moto, camionnette) sont désormais centralisées sur une seule plateforme informatique : SIABIS+. Ce dispositif permet de désigner le dépanneur responsable de l'intervention et de lui transférer les informations nécessaires. Outre le fait qu'il améliore la rapidité des interventions, le réseau SIABIS+ permet une tarification transparente et identique quel que soit le véhicule (belge ou étranger) ne disposant pas d'une couverture d'assistance de dépannage.